

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2026

Délibération n°2026 – 02 – 06

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08
Présents : 07
Votants : 07

L'an deux mille vingt six

Le 17 février à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 12/02/2026

Présents : BERTHET Michel, PERRET Morgane, BRULE Corinne, LE GOFF Tony, ASFEZ
Peggy, MICHEL Rémi, DEFONTAINE Gilles Thomas GUILLEMOT

Absents : DEFONTAINE Gilles

Vote

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

MME BRULE Corinne a été élue secrétaire de séance

**Objet : étude de transfert de la compétence d'assainissement collectif et réalisation d'un schéma directeur :
Fixation de la durée d'amortissement pour l'étude et les subventions**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'assainissement collectif

Considérant l'étude en cours pour le transfert de la compétence d'assainissement collectif et de réalisation d'un schéma directeur, les dépenses liées à cette étude seront imputées au compte 203 – « Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion »

Considérant que cette étude doit être amortie

Considérant que des subventions ont été obtenues pour financer cette étude, lesdites subventions seront imputées aux comptes relevant du chapitre 13 (recettes d'investissement)

Considérant que ces subventions doivent également être amorties

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour :

-DÉCIDE:

1-de fixer la durée d'amortissement de l'étude de transfert de la compétence assainissement collectif et la réalisation d'un schéma directeur inscrite au compte 203 à 5 (cinq) années,

2- de fixer la durée d'amortissement des subventions d'investissement liées à l'étude de la compétence assainissement collectif et la réalisation d'un schéma directeur inscrite aux comptes du chapitre 13 à 5 (cinq) années,

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust

Le 17/02/2026

Certifié exécutoire

Le Maire,
Michel BERTHET

